

Pour une réforme globale de la fiscalité locale

Déclaration du groupe des Associations

Dans un contexte d'annonces foisonnantes sur la fiscalité locale, il a été fait le choix d'axer l'avis du CESE sur une appréhension globale du « système fiscal local », et de proposer un nombre resserré de préconisations, dans le but de concentrer la réflexion et plus tard l'action sur l'essentiel du chantier à initier. Notre groupe salue cette approche qui a été privilégiée par les rapporteurs et la section.

Tout le monde en France s'accorde à reconnaître que la fiscalité locale mériterait d'être entièrement refondée tant elle est devenue incompréhensible et embrouillée : les multiples réformes territoriales redéfinissant les compétences propres à chaque niveau de collectivités n'ont pas contribué à apporter davantage de simplicité.

La décentralisation, qui s'est opérée par étapes successives, trop souvent sous l'effet d'une approche parcellaire, n'a pas donné lieu à une conception systémique et cohérente de la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux, et n'a pas réellement intégré la question fiscale. Le résultat est un système désarticulé car souvent conçu pour pallier dans l'urgence les besoins vitaux de financements des collectivités locales.

Cette situation est d'autant plus gênante que nous parlons ici de ce qui permet de financer les services et politiques publiques qui impactent la vie quotidienne de chaque habitant : les écoles, les chaussées, les services de garde d'enfants, les aides aux entreprises, la transition énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, les théâtres et les piscines, les clubs de sports et les maisons de quartiers, les festivals, les bibliothèques ou encore les transports publics sont, parmi beaucoup d'autres, quelques exemples de ce que les impôts et les taxes locales rendent possibles et accessibles à tous. Et pourtant, ils sont plus souvent vilipendés que défendus.

Le groupe des associations soutient l'ensemble des préconisations, en retenant deux axes majeurs. Celui de la simplification et de la clarification en premier lieu : par la réduction du nombre de strates de collectivités locales capables de récolter des impôts, et par l'affectation aux collectivités d'une part des impôts nationaux dynamiques, l'avis entend renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité du système fiscal, mais plus largement l'optimisation des services publics et la lutte contre les inégalités territoriales (que les péréquations ne suffisent plus à corriger).

L'autre axe majeur concerne la gouvernance multi-acteurs que recommande l'avis, et notamment la participation des citoyens à la grande réflexion sur la refonte de la fiscalité locale, que ce soit à travers les Etats Généraux de la fiscalité locale ou les Conférences citoyennes triennales sur le budget. L'ensemble de ces grands débats publics (que nous appelons de nos vœux), mais également l'évaluation du système fiscal local actuel et la construction d'une nouvelle architecture fiscale locale devront rassembler toutes les parties prenantes du dialogue civil : associations de collectivités, représentants des contribuables, des entreprises, du monde associatif et syndical, et bien sûr de l'Etat.

Le groupe des associations a remercié les rapporteurs et la section. Il a voté l'avis.